EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise LE MONZE, Maire

DATE DE CONVOCATION

09.09.2026

DATE D'AFFICHAGE

24.09.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	28
Votants	29

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Bruno Voïta avec procuration à Sylvie Thouard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusé : Richard Pouliquen, Trésorier

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros, responsable ressources humaines

N° 080/2026

OBJET :

2 – FINANCES

2-2) Souscription d'un emprunt pour le financement des investissements 2026-2027 des ports

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2026 donnant délégation à Mme la Maire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ;

VU la décision n° 01-2026 du 15 juin 2026 par laquelle Mme la Maire a contracté un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit agricole pour financer le programme d'investissement 2026-2027 sur le budget annexe des ports, notamment les travaux de réhabilitation des pontons et les opérations de dragage;

VU les principales caractéristiques financières de cet emprunt, à savoir :

- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Type de taux : Fixe
- Taux d'intérêt initial : 3,83 %.
- Périodicité des remboursements : Trimestrielle.
- Frais de dossier : 500 € (0,10 % du montant du prêt)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 1 abstention (E. Euzen) et 27 voix pour,

- prend acte de la décision n° 01-2026 du 15 juin 2026 prise par Mme la Maire en application de la délégation qui lui a été consentie.

La Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

La Maire

A Crozon, le 23 septembre 2026

La Maire,

Françoise LE MONZE

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-080-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026